



Nom du choriste parrain :

BULLETIN DE SOUTIEN AU CHŒUR REGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Ce don a pour vocation d'apporter un soutien financier à l'association « Chœur régional Provence-Alpes-Côte d'Azur » pour son fonctionnement, sa programmation et ses activités.

CE DON BENEFICIE D'UNE DEDUCTION FISCALE DE 66%

Conformément à la loi du 1er août 2003 sur le mécénat, régie par le Code Général des Impôts, vous pourrez déduire une partie de votre don. Selon l'article 230, votre don est déductible à hauteur de 66% de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu imposable (En cas de dépassement l'excédent peut être reporté pendant 5 ans).

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Code Postal : Ville :

Courriel : Montant du Don :

DIFFERENTS NIVEAUX DE SOUTIEN :

- Ami : 30 €
- Donateur : 50 €
- Soutien : à partir de 100 €

Je ne souhaite pas que mon nom apparaisse sur la liste des mécènes

Ce don donne droit à une adhésion automatique d'une année à l'association « Les Amis du Chœur régional Provence-Alpes-Côte d'Azur – Michel Piquemal » en cours de création.

Je ne souhaite pas adhérer, par ce don, à l'association « Les Amis du Chœur régional Provence-Alpes-Côte d'Azur »

Date :

Signature :

DON :

- Par **chèque** à l'ordre du Chœur régional PACA
 - Par **virement** en indiquant votre nom
- IBAN : FR76 1460 7000 6006 0195 2604 967
Code BIC : CCBPFRPPMAR

Un reçu fiscal vous sera délivré en début d'année suivante pour votre déclaration de revenus.

BULLETIN A RETOURNER A : Chœur Régional PACA
330 Petite Route des Milles - 13090 Aix-en-Provence